



Belvaux/Sanem, le 17 novembre 2025

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que suivant décision de Monsieur le Ministre du Travail en date du 07 novembre 2025, réf N° **3A/2025/3366/184**, le

LYCEE BELVAL

a eu l'autorisation pour l'exploitation d'un appareil de levage mobile à équipement interchangeable de la marque **KUBOTA**, du type **BX261** avec le numéro de construction **KBTCACHSKLG011196**.

Conformément à l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours peut être interjeté contre la présente décision d'autorisation devant le tribunal administratif qui statuera comme juge de fond. Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un **délai de quarante jours** à partir du jour de l'affichage de la présente décision.

La soussignée, Bourgmestre de la commune de Sanem, certifie que le présent avis est dûment affiché du **17 novembre 2025 au 29 décembre 2025 inclus**.

Belvaux, Sanem, date qu'en tête

La secrétaire déléguée,
Pour la secrétaire déléguée,
la secrétaire adjointe
Tamara Duschene
Manon Greven



Pour le Collège des bourgmestre et échevins,
la bourgmestre,

Simone Asselborn-Bintz